





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-194**

Séance publique du

8 juin 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150608- lmc167666-DE-1-1
Date de signature : 11/06/2015
Date de réception : jeudi 11 juin 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPÉEN CONCERNANT LE NETTOYAGE DU
CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD. AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE.**

Le 8 juin 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 02/06/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danièle BRUNET, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Edouard BALDO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUIN 2015

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPÉEN CONCERNANT LE NETTOYAGE DU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD. AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ.-
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le présent marché, à lot unique, porte sur le nettoyage du Conservatoire de Musique et de Danse Darius Milhaud. Il est le renouvellement du marché A13.011 arrivant à terme le 31 août 2015.

La procédure est celle d'un Appel d'Offres Ouvert européen et s'appuie sur les articles 33 3^{al}. et 57 à 59 du Code des marchés publics. Le marché, à prix mixtes, comprend :

- d'une part des prestations de base définies dans le marché et rémunérées par un prix global forfaitaire annuel pour chacun des lots selon les stipulations de l'acte d'engagement et du Détail de Prix Global et Forfaitaire (DPGF).

- d'autre part, des prestations exceptionnelles à prix unitaires, lesquelles feront l'objet de bons de commande en application de l'article 77 du Code des marchés publics, dans une limite maximale annuelle de 60 000€ HT selon le bordereau des prix unitaires .

Le marché est conclu pour une période initiale fixée du 1er septembre 2015 au 31 décembre 2016, reconductible deux fois un an de manière expresse, sans pouvoir excéder le 31 décembre 2018.

L'annexe 4 du Cahier des Clauses Techniques Particulières énumère l'ensemble des caractéristiques du besoin : seuil maximum de la part unitaire, nombre d'heures hebdomadaire, nombre de remise en état complète pour 12 mois, nombre de remise en état des sanitaires pour 12 mois, nombre d'aspirateurs sur site, nombre de nettoyeurs vapeurs sur site, nombre de chariots de nettoyage sur site, nombre d'auto laveuse auto portée sur site, autre matériel (proposé par le candidat). L'offre proposée devait tenir compte notamment du volume horaire a minima fixé à 195 heures hebdomadaires. Le candidat pouvait toutefois proposer un volume horaire supérieur, lequel sera alors contractualisé dans l'acte d'engagement le cas échéant, en lieu et place du nombre d'heures a minima précité.

La présente consultation comportait des conditions relatives à la reprise des personnels, conformément au Code du travail et à la Convention collective nationale des entreprises de propreté et services associés du 26 juillet 2011.

Les critères retenus pour l'analyse des candidatures étaient les garanties et capacités techniques et financières, ainsi que les références professionnelles.

Les offres ont été jugées sur le critère unique du prix, au regard de la somme de la part forfaitaire TTC de l'offre annuelle (pour 70% de la note) et de la part unitaire (total TTC d'un Détail Quantitatif Estimatif tenu secret, pour 30% de la note).

Un avis d'appel public à la concurrence n°2015 - 006 a été adressé à la presse le 17/02/2015
Les publications ont eu lieu aux dates suivantes :

- Sites Mairie.....le 17/02/2015
- Site profil acheteur Achatpublic.com.....le 17/02/2015
- BOAMP.....le 19/02/2015
- LES NOUVELLES PUBLICATIONS.....le 20/02/2015
- JOUE.....le 21/02/2015
- COURRIER D'AIX.....le 21/02/2015

La date limite de remise des offres était fixée au 23 mars 2015.

La consultation a donné lieu à 59 retraits de DCE.

Au terme de la consultation, les candidats ayant soumissionné sont les suivants:

- 1/ Société SOPHENIS
- 2/ Société ATLANTIS
- 3/ Société SUD PROVENCE SERVICES
- 4/ Société ONET
- 5/ Société DERMO HYGIENE
- 6/ Société AIXIA
- 7/ Société ETANEUF

- 8/ Société BOSTON PRO SERVICES
- 9/ Société OFFICE PROVENCALE DE NETTOYAGE
- 10/ Société SONEPRO (Offre dématérialisée)
- 11/ Société K LITE (Offre dématérialisée)
- 12/ Société S.M.S. (Offre dématérialisée)
- 13/ Société CELIA SERVICES (Offre dématérialisée)

Une visite des lieux était obligatoire.

Au cours de la séance du 24 avril 2015, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse et après en avoir débattu décidé de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse par application du critère mentionné ci-avant, celle présentée par la société SOPHENIS avec une proposition forfaitaire annuelle de 196 740,00€ TTC

En conséquence, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer le marché ayant pour objet le nettoyage du Conservatoire Darius Milhaud, ses éventuelles reconductions, ainsi que tous documents s'y rapportant, avec la société SOPHENIS et pour les montants en quantités et en valeur indiqués ci-dessus.

DL.2015-194 - APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPÉEN CONCERNANT LE NETTOYAGE DU
CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD. AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE.-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 11/06/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)